DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM



PRESENTATION

CONTEXTE GENERAL

FICHE III.01

Le <u>Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs</u> (DICRIM) indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Le Maire fait connaître au public l'existence du DICRIM par un avis affiché à la mairie pendant au moins deux mois. (articles R.125-11 à R.125-14 du code de l'environnement)

Présentation de la commune

Commune de l'aire urbaine de Bordeaux dans la Région Nouvelle Aquitaine, la commune de SAINT-SAVIN dans le département de la Gironde et située dans le Blayais entre l'autoroute A10 et la Route Nationale 10. C'est une commune limitrophe avec le département de la Charente-Maritime.

L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols, est marquée par l'importance des forêts et milieux seminaturels (48,6 % en 2018), en augmentation par rapport à 1990 (47 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (44,6 %), zones agricoles hétérogènes (23,9 %), prairies (14,2 %), cultures permanentes (7,7 %), zones urbanisées (5,5 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (4 %).

La commune de SAINT-SAVIN est incluse dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre de Production Nucléaire d'Electricité et le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'usine YARA de AMBÈS;

La commune de SAINT-SAVIN est le siège de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde.

- principaux évènements historiques survenus dans la commune

Tempête 1999

- arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



PRESENTATION

IDENTIFICATION DES RISQUES

FICHE III.02

Incendies de Forêt

QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORÊT ?

Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations pouvant être :

- **des forêts :** formations végétales, organisées ou spontanées, dominées par des arbres et des arbustes d'essences forestières, d'âges divers et de densité variable ;
- des landes, friches et terrains vacants non cultivés ni pâturés : formations végétales, plus ou moins hautes, fermées et denses pouvant contenir des arbres épars.



PRESENTATION

IDENTIFICATION DES RISQUES FEUX DE FORETS

FICHE III.02a

LE COMPORTEMENT DU CITOYEN

Avant la Crise:

Repérer les chemins d'évacuation, les abris ; Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels...) ; Débroussailler autour de la maison ; Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.

Pendant la Crise:

- Si l'on est témoin d'un départ de feu :
- informer les pompiers ;
- si possible attaquer le feu ;
- rechercher un abri en fuyant dos au feu;
- respirer à travers un linge humide ;
- ne pas sortir de voiture.

Dans un bâtiment :

- ouvrir le portail du terrain;
- fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur) ;
- fermer et arroser volets, portes et fenêtres ;
- occulter les aérations avec des linges humides ;
- rentrer les tuyaux d'arrosage;

Après la crise

-éteindre les foyers résiduels



PRESENTATION

IDENTIFICATION DES RISQUES

FICHE III.03

Le retrait-gonflement des sols

Qu'est-ce que le retrait-gonflement des sols ?

Désigné aussi sous le vocable de « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation » ou « risque de subsidence », le retrait-gonflement des sols qualifie la propriété de ces sols à changer de volume en fonction de leur capacité d'absorption. Les sols les plus sensibles à ce risque sont principalement d'assise argileuse.

Ils se comportent comme « une éponge » en se gonflant (augmentant leur volume) lorsqu'ils s'humidifient et au contraire, en se tassant (rétractation) en période de sécheresse. Ce **retrait-gonflement** successif de matériaux argileux, accentué par la présence d'arbres à proximité dont les racines précipitent le processus, engendre des dommages importants sur les constructions qui peuvent compromettre la solidité de l'ouvrage : fissures des murs et cloisons, affaissements de dallage, rupture de canalisations enterrées...



PRESENTATION

IDENTIFICATION DES RISQUES RETRAIT-GONFLEMENT ARGILES

FICHE III.03a

LE COMPORTEMENT DU CITOYEN

Avant la Crise

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde ;
- ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée.

Pendant la Crise

- Fuir latéralement ;
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches ;
- Ne pas revenir sur ses pas ;
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après la Crise

- Iinformer les autorités ;
- Evaluer les dégâts et les dangers ;
- Se mettre à la disposition des secours.
- Eviter la végétation à proximité des murs en plantant les arbres et arbustes loin de la construction ;
- Réduire l'évaporation superficielle du sol environnant par la mise en place, par exemple, d'une protection isotherme, d'une imperméabilisation, d'un écran anti-racines ;
- Vérifier l'étanchéité des canalisations et le bon fonctionnement des drainages



PRESENTATION

IDENTIFICATION DES RISQUES

FICHE III.04

Risque Tempête

QUELLES SONT LES MANIFESTATIONS DE CE RISQUE EN GIRONDE ?

L'ensemble du département girondin est bien concerné par le risque tempête d'autant que le département présente une longue façade maritime. En eff et, les zones littorales sont particulièrement sensibles au risque tempête car elles sont plus proches en général des perturbations venant de l'Atlantique. Le passage d'une tempête crée une surcote océanique dangereuse pour les populations et les biens. De plus la configuration en « entonnoir » de l'estuaire de la Gironde, renforce l'onde de surcote, ce qui explique que l'on observe des phénomènes plus importants à Bordeaux qu'au Verdon.

Les tempêtes extra-tropicales surviennent généralement en automne-hiver, d'où leur appellation de tempête d'hiver. Elles peuvent néanmoins se produire en toute saison sous l'influence d'un cyclone ayant quitté les régions tropicales.

Les deux tempêtes successives des 26 et 27 décembre 1999 (Lothar et Martin) ont fait plusieurs victimes et occasionné de graves dommages sur la majeure partie du territoire national.

Phénomènes de galernes ou de fronts de rafales ont eu lieu le 7 juin 1987 et le 13 mai 2002.



PRESENTATION

IDENTIFICATION DES RISQUES RISQUE TEMPETE

FICHE III.04a

LE COMPORTEMENT DU CITOYEN

Avant la Crise

Connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo ; Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés ; Gagner un abri en dur ; Fermer portes et volets ; Rentrer les bêtes et le matériel ; S'éloigner des lacs ; Arrêter les chantiers, rassembler le personnel ; Mettre les grues en girouette.

Pendant la Crise

Ne sortir en aucun cas ; S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités ; Se déplacer le moins possible ; En voiture, rouler lentement ; Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision ; Ne pas téléphoner.

Après la Crise

Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment) ; Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre ; Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

OÙ S'INFORMER

Auprès de Météo France : www.meteo.fr; Auprès de la mairie; Auprès de la préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile); Auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Vigilance Météo: http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil

St Savin

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

PRESENTATION

IDENTIFICATION DES RISQUES

FICHE III.05

Risques Transport de Matières Dangereuses

QU'EST-CE QUE LE TMD?

Le Transport de Matières Dangereuses s'applique au déplacement de substances, qui, de par leurs propriétés physico-chimiques ou de par la nature même des réactions qu'elles sont susceptibles de mettre en œuvre, peuvent présenter un danger grave pour les populations, les biens ou l'environnement. Les différentes modalités de transport de matières dangereuses se distinguent en fonction de la nature des risques qu'elles induisent :

- le transport routier est le plus exposé au risque. Il concerne environ 75 % du tonnage total du TMD et les causes d'accidents sont multiples : état du véhicule (freins, pneumatiques, attelages), faute de conduite du chauffeur ou d'un tiers (fatigue, négligences, inattention, ébriété, vitesse), et conditions météorologiques (intempéries, grêle, brouillard, verglas, neige) ;
- le transport ferroviaire rassemble 17 % du tonnage total du TMD. C'est un moyen de transport, affranchi de la plupart des conditions climatiques, et encadré dans un organisation contrôlée (personnels formés et soumis à un ensemble de dispositifs et procédures sécurisés);
- le transport maritime ou fluvial regroupe, quant à lui, environ 4 % du tonnage total du TMD. Les risques de ce type de transport concernent spécifiquement les postes de chargement et de déchargement des navires, ainsi que les effets induits par les erreurs de navigation. Il en résulte des risques de pollutions des milieux par déversement de substances nocives. Les tonnages impliqués sont là encore très importants ;
- le transport par canalisation (oléoducs, gazoducs) correspond à 4 % du tonnage total du TMD et apparaît comme un moyen sûr en raison des protections des installations fixes (conception et sécurisation des canalisations). Les risques résident essentiellement dans la rupture ou la fuite d'une conduite ;
- le transport aérien constitue une part infime du tonnage du TMD.



PRESENTATION

TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES

FICHE III.05a

LE COMPORTEMENT DU CITOYEN

Avant la Crise

Il est nécessaire de connaître les risques et les consignes

Pendant la Crise

Si vous êtes témoin de l'accident :

Donner l'alerte : sapeurs-pompiers (18), police ou gendarmerie (17), numéro international (112), en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code de danger, le code matière du produit et la nature du sinistre ;

S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie. S'éloigner ; Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent ; Se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone (éloignement), Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

Pendant l'intervention :

Se confiner dans un bâtiment ;

Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées...);

Arrêter la ventilation ;

S'éloigner des portes et fenêtres ; Ne pas fumer ;

Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés) ; Ne pas téléphoner ;

Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Après la Crise

Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte (radio ou signal sonore de 30 secondes), aérez le local.

OÙ S'INFORMER

Auprès de la Préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile) ;

Auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

Auprès de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Auprès de la Mairie locale.



PRESENTATION

FICHE III.06

IDENTIFICATION DES RISQUES

Risque Nucléaire

Un risque nucléaire est un évènement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement.

Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et / ou par une forte irradiation.

Au niveau de la commune qui est située dans un périmètre de 20 km autour du Centre Nucléaire de Production d'électricité (CNPE) de Braud et Saint Louis, nous sommes compris dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Nous pouvons aussi rencontrer dans une moindre mesure, une contamination due à un problème d'étanchéité des contenants des déchets radioactifs lors de leur transfert entre le CNPE et la commune de Saint Yzan de Soudiac.

dos

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

PRESENTATION

II Pi 4

IDENTIFICATION DES RISQUES PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION RISQUE NUCLEAIRE CNPE DU BLAYAIS

FICHE III.06a

LE COMPORTEMENT DU CITOYEN

Avant la crise:

Il est nécessaire de connaître les risques et les consignes.

Il est obligatoire d'avoir à son domicile des pastilles d'iode.

Pendant la crise:

- Etre à l'écoute des radios locales qui informeront sur les conduites à tenir
- Se calfeutrer à son domicile
- Fermer toutes ses fenêtres et ses portes
- Couper la ventilation des locaux
- Ne pas s'alimenter avec des produits ayant été en contact avec l'extérieur depuis l'accident nucléaire
- Ceci concerne aussi les produits de la pêche, de la chasse et de la cueillette
- Ne plus boire de l'eau extraite de son puits
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Prendre les comprimés d'iode si l'ordre vous a été donné par les autorités (Préfet)
- S'il est programmé une évacuation de la population, se rapprocher de votre mairie, pour savoir si des transports en commun sont organisés.

Après la crise :

Si vous êtes confiné(e), à la fin de l'alerte (radio), aérer le local

Où s'informer?

Auprès de la Préfecture de Gironde, du Service Départemental d'Incendie et de Secours et auprès de votre Mairie.



PRESENTATION

FICHE III.07

IDENTIFICATION DES RISQUES

Risques Toxiques suite à la Proximité de l'usine YARA

L'usine YARA produit un fertilisant Ammonitrate. Cet Ammonitrate est un produit solide sous forme de granulés. La matière première utilisée est l'ammoniac.

Quels sont les phénomènes dangereux?

- Le principal phénomène pour la commune est la toxicité du produit
- Le deuxième, à moindre mesure, est la surpression liée à une explosion.



PRESENTATION

IDENTIFICATION DES RISQUES RISQUES TOXIQUES

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION USINE YARA DE AMBES

FICHE III.07a

LE COMPORTEMENT DU CITOYEN

Avant la crise:

Il est nécessaire de connaître les risques et les consignes :

L'ammoniac est un gaz incolore à odeur piquante plus léger que l'air et peu inflammable, mais au contact de certains produits est explosif. Il entraine de la toux, une laryngite, des nausées, des vomissements, des céphalées, une hypersalivation et éventuellement une bradycardie.

Pendant la crise:

- Se confiner immédiatement, écouter la radio locale
- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Garder les fenêtres et portes closes
- Ne pas actionner la ventilation des locaux
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir
- Les établissements scolaires activent leur PPMS

Après la crise :

S'il y a eu explosion du site, vérifier qu'à votre domicile aucun élément de votre habitation n'ait été mis en péril (ex : tuiles menaçant de tomber...etc)

St Savin

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

CARTOGRAPHIE

FICHE III.08

LOCALISATION DES RISQUES

